
Réussir son cheminement : un objectif pour chaque élève

Rapport final du Groupe de travail sur les élèves à risque

Janvier 2003

Présenté à :

**l'honorable Elizabeth Witmer
vice-première ministre de l'Ontario
et ministre de l'Éducation**

Préparé par :

**Barry C. O'Connor, président
Groupe de travail sur les élèves à risque**

Rapport final du Groupe de travail sur les élèves à risque - Janvier 2003

CONFIDENTIEL

Table des matières

Présentation du rapport à la ministre de l'Éducation	3
Historique	4
Contexte	4
Lien avec le rapport du Comité consultatif spécial	5
Lien avec le rapport de 2002 du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation	8
Principes directeurs des recommandations du Groupe de travail sur les élèves à risque	10
Recommandations du Groupe de travail sur les élèves à risque	11
Autres questions étudiées mais n'ayant pas fait l'objet de recommandations	30
Remerciements	32

CONFIDENTIEL

PRÉSENTATION DU RAPPORT À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Le 22 janvier 2003

L'honorable Elizabeth Witmer
Ministre de l'Éducation
Ministère de l'Éducation
Édifice Mowat, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Madame la ministre,

Je suis fier de vous présenter le rapport du Groupe de travail sur les élèves à risque. Pendant plus de six semaines, le Groupe de travail, formé de personnes engagées et remarquables, s'est dédié entièrement à la rédaction de ce rapport. La mise en œuvre des propositions de ce rapport exercera une influence profonde sur le grand nombre d'élèves à risque dans notre système scolaire.

J'ai été ravi de travailler en qualité de président de cet important groupe de travail. Je vous félicite de votre intérêt personnel et de votre désir de procéder le plus tôt possible à des améliorations. J'ai également constaté avec plaisir le professionnalisme du personnel du Ministère qui a travaillé avec moi à ce projet.

Thomas Fuller a écrit que l'espoir mène à la réussite. Nous savons tous qu'il est très important pour nos jeunes de croire en l'avenir. Et pour y croire, nos élèves doivent entrevoir la possibilité de poursuivre une formation postsecondaire. Si pour certains élèves, c'est là un objectif tout à fait réalisable, il n'en est pas de même pour ceux et celles qui ne pourront pas répondre à toutes les exigences qu'impose l'obtention d'un diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Toutefois, la plupart des élèves devraient pouvoir aspirer à cet objectif et y parvenir.

Le but ultime de notre groupe de travail est de proposer un « cheminement vers la réussite pour chaque élève ».

Madame la ministre, quand on m'a demandé d'entreprendre cette importante tâche, je n'aurais pu imaginer de prime abord que ce groupe de travail puisse aller de l'avant avec une telle passion et avec un tel succès. Ce rapport final que nous vous présentons comporte nos meilleures idées et concrétise notre désir collectif d'être « porteurs et porteuses d'espoir » pour nos élèves.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de servir les élèves de l'Ontario et, ainsi, de défendre la cause de l'éducation.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de nos sentiments dévoués.

Original signé par :

Le président du Groupe de travail sur les élèves à risque,

Barry C. O'Connor

CONFIDENTIEL

HISTORIQUE

À la mi-novembre 2002, la ministre de l'Éducation, M^{me} Elizabeth Witmer, a demandé un rapport d'enquête portant sur les élèves à risque. La ministre avait reçu plusieurs rapports qui portaient sur les enjeux et les préoccupations s'y rapportant et elle voulait maintenant obtenir des recommandations précises sur ce qu'il conviendrait de faire pour atténuer les risques. Cette tâche a été confiée à un groupe de travail mettant en présence de nombreux intervenants et présidé par un personne de l'extérieur. Un rapport préliminaire a été remis à la ministre en décembre 2002 et le rapport final en janvier 2003. L'occasion était toute désignée pour appuyer les recommandations présentées dans le rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation, document rendu public en décembre 2002. Toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du présent rapport ont reconnu que sa parution survenait au moment opportun car plusieurs de nos élèves auront besoin de soutien en 2003 et dans les années à venir.

CONTEXTE

- Le ministère a formé le Groupe de travail sur les élèves à risque pour concevoir des plans d'action axés sur le travail du Comité consultatif spécial et du Partenariat pour la mise en œuvre du curriculum, ainsi que sur les expériences et les antécédents propres aux membres du Groupe.
- Dès la première réunion, le Groupe de travail a vite convenu de laisser de côté les politiques et les souhaits personnels au profit d'un esprit de collaboration afin de réussir, dans les plus brefs délais, à élaborer des recommandations pertinentes pour aider les élèves à risque. Ayant peu de temps à leur disposition, les membres du Groupe n'ont pas tenté de discuter en profondeur des recommandations avec leurs associations respectives.

Nous sommes convaincus que notre système d'éducation devrait être « porteur d'espoir » pour chaque élève.

Nous sommes convaincus que chaque élève mérite d'avoir l'occasion de réussir grâce à une formation postsecondaire.

Nous sommes convaincus de la qualité des programmes de transition entre l'école et le milieu de travail et de la dignité qu'ils assurent.

Nos recommandations proviennent donc de la sagesse collective d'un groupe diversifié, « *animé tant par l'intelligence que le cœur de ses membres* », pour reprendre l'expression d'un membre.

- Le Groupe de travail sur les élèves à risque sait qu'il y a beaucoup de travail à accomplir, et cela dès maintenant, sans quoi nous risquons de nous retrouver devant un grand nombre d'élèves qui, n'obtenant pas leur diplôme, deviendront de jeunes adultes désenchantés, sans espoir face à l'avenir.
- Le Groupe de travail sur les élèves à risque a utilisé les délibérations du Partenariat pour la mise en œuvre du curriculum, les délibérations du Comité consultatif spécial, les études d'Alan King et le travail accompli par de nombreux conseils scolaires de district de la province.
- Le président du Groupe de travail sur les élèves à risque a aussi fait appel à un groupe de concertation composé de directrices et directeurs d'écoles élémentaires et secondaires pour valider les recommandations possibles. Le processus est en cours.
- Le Groupe de travail sur les élèves à risque a aussi tenu compte des travaux réalisés dans le cadre des initiatives actuelles du ministère et a aligné les présentes recommandations sur leur contenu, le cas échéant (p. ex., Stratégie de lecture au primaire, Stratégie de mathématiques au primaire)

CONFIDENTIEL

LIEN AVEC LE RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SPÉCIAL

A) Contexte du rapport du Comité consultatif spécial

La vision du ministère, énoncée ci-dessous et reprise dans la politique sur les écoles secondaires de l'Ontario (ESO), est approuvée par le Comité consultatif spécial et, a-t-on estimé, confirme la nécessité de répondre aux besoins d'apprentissage des élèves à risque dans les systèmes d'éducation d'expression française et d'expression anglaise pour toutes les années d'études.

*« Les écoles de l'Ontario devraient offrir un programme d'éducation qui favorise l'obtention d'excellents résultats, qui **fournisse à tous les élèves les possibilités d'apprentissage et l'appui dont ils ont besoin**, et qui réponde de façon pertinente aux besoins et aux attentes de la société. » (ESO, page 6)*

Le Groupe de travail sur les élèves à risque appuie ces énoncés. De fait, la notion de **succès pour l'ensemble des élèves** est un thème qui a été utilisé pendant toutes les délibérations.

B) Délibérations du Comité

1. *Les élèves à risque comprennent les types suivants d'élèves, qui nécessitent peut-être des stratégies de soutien différentes :*
 - *les élèves du niveau élémentaire dont le rendement se situe au niveau un ou ne répondant pas aux attentes de leur année d'études;*
 - *les élèves du niveau secondaire qui auraient auparavant étudié au niveau modifié ou au niveau de base;*
 - *les élèves du niveau secondaire dont le rendement est nettement inférieur à la norme provinciale, c'est-à-dire dont les notes se maintiennent entre 50 et légèrement au-dessus de 60, et qui ne possèdent pas les bases qu'il faut pour suivre avec succès le nouveau curriculum.*

Nous avons appuyé les définitions ci-dessus. De plus, nous avons ajouté la catégorie des élèves désengagés dont l'assiduité à l'école est médiocre.

2. *En insistant sur l'acquisition de solides compétences en littératie et en numératie pour l'ensemble des élèves, on préviendra le désengagement à un stade précoce.*

Nous avons appuyé toute la notion de l'acquisition précoce des compétences en littératie et en numératie. Nous considérons le financement complémentaire pour l'appui des programmes des années préparatoires comme une stratégie devant contribuer à éliminer la nécessité de plusieurs des mesures recommandées dans le présent rapport.

3. *Les interventions nécessiteront diverses stratégies de prévention et de rattrapage.*

Nous avons aussi appuyé cette déclaration. Nos recommandations se répartissent dans les catégories des stratégies de prévention et des stratégies de rattrapage.

4. *Les stratégies de prévention devraient constituer une priorité lors des années préparatoires et du cycle primaire et les « stratégies pour remédier aux lacunes » devraient être renforcées aux cycles intermédiaire et supérieur.*

Les programmes de lecture, d'écriture et de mathématiques mis de l'avant dans les années

CONFIDENTIEL

préparatoires permettront une stratégie de prévention à long terme. Le Groupe de travail sur l'appui aux élèves à risque n'a pas eu le temps d'étudier ni de recommander d'autres stratégies s'appliquant aux années préparatoires, mais il s'attend à ce que le Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation et d'autres comités provinciaux continuent de formuler des recommandations afin d'améliorer les stratégies de prévention et de rattrapage pour le cycle primaire et le cycle moyen.

Les stratégies pour remédier aux lacunes sont définies dans les recommandations du Groupe de travail sur les élèves à risque qui portent sur l'immédiat et le long terme.

5. *Le rattrapage qu'il faut offrir aux élèves à titre individuel comporte un cycle d'évaluation diagnostique, d'enseignement ciblé et d'évaluation destiné à combler les lacunes. Nous devons veiller à ce que le rattrapage ne devienne pas une solution passe-partout.*

Le Groupe de travail sur les élèves à risque appuie cette notion. En outre, le Groupe de travail affirme clairement qu'il faut mettre en place une variété de modèles, de stratégies et de plans de rattrapage pour répondre aux divers besoins des conseils scolaires de district et des écoles. Plus particulièrement, les conseils publics et catholiques de langue française, les conseils scolaires de district du Nord de l'Ontario et les conseils scolaires de district dont les écoles sont petites, isolées ou rurales, auront besoin d'un éventail de stratégies variées.

De plus, le Groupe de travail sur les élèves à risque recommande que les stratégies de prévention et de rattrapage envisagent une prise de décision au niveau local qui puisse tirer parti des nombreuses méthodes fructueuses déjà en place et assurer ainsi l'appui et l'enthousiasme nécessaires à l'échelon local.

6. *Nous devons fournir au personnel enseignant les occasions de développer les habiletés et compétences pour l'enseignement de la littératie, de la numératie et des programmes de rattrapage.*

Le Groupe de travail sur les élèves à risque appuie cette notion et dispose de recommandations dans ce domaine.

C) Recommandations du Comité consultatif spécial

1. *Le ministère déclare que les élèves à risque est une priorité importante du système d'éducation.*

Le Groupe de travail sur les élèves à risque demande que le ministère de l'Éducation donne suite le plus vite possible aux recommandations énumérées dans le présent rapport. Les partenaires en éducation, les parents et, surtout, les élèves ont besoin de voir que des mesures sont prises, faute de quoi, nous nous retrouverons devant un grand groupe d'élèves désengagés, croyant n'avoir aucune chance d'obtenir un jour un diplôme. L'appui aux élèves à risque doit être une priorité pour tous les partenaires en éducation, en commençant par le ministère.

2. *L'appui aux élèves à risque se concentre sur la littératie et la numératie.*

Nous avons appuyé cette recommandation, mais le rapport provisoire du Groupe de travail sur les élèves à risque est centré surtout sur la littératie dans les domaines de la prévention et du rattrapage.

3. *Concevoir et mettre en application des stratégies d'intervention pour identifier et suivre les élèves à risque des années préparatoires, du cycle moyen et des cycles intermédiaire et*

CONFIDENTIEL

supérieur. Chaque ensemble de stratégies d'intervention devrait comprendre :

- l'application des instruments d'évaluation diagnostique afin d'identifier et de suivre les élèves à risque à l'égard de la littératie et de la numératie;
- l'application d'interventions fondées sur la recherche et/ou pouvant faire l'objet d'une recherche-action et d'une formation du corps enseignant;
- la formation permanente du corps enseignant, incluant la mise en place d'un dialogue structuré entre les enseignantes et enseignants au sujet de leurs méthodes pédagogiques et d'évaluation;
- le recours à un chercheur pour dégager les méthodes fructueuses.

Nous avons appuyé cette recommandation, qui apparaît dans les recommandations du Groupe de travail sur les élèves à risque.

4. *Le ministère de l'Éducation appuie les initiatives suivantes :*

- la recherche de la meilleure méthode de soutien aux élèves à risque, en mettant l'accent sur la littératie et la numératie;
- l'identification et le partage des pratiques fructueuses;
- l'identification, l'évaluation et le partage, à l'échelle du système, des outils, des stratégies, des ressources, des éléments et des modèles de formation disponibles;
- la conception d'autres stratégies, ressources, éléments et modèles de formation et outils centrés sur le Web (le cas échéant), suivant les besoins.

Nous considérons qu'il serait possible de donner suite immédiatement à cette recommandation car elle est essentielle au succès dans les domaines de la prévention et du rattrapage. Ces recommandations figurent dans le présent rapport.

5. *Étude de certains aspects suivants de la politique des ESO qui défavorisent les nouvelles et les nouveaux élèves à risque des cycles intermédiaire et supérieur :*

- l'accès limité aux cours élaborés à l'échelon local;
- un manque de souplesse en matière de remplacement de cours;
- le format unique du Test provincial de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario;
- un accès limité aux programmes en milieu de travail et aux programmes de transition de l'école vers le milieu de travail pour les élèves voulant obtenir un diplôme avant de se joindre à la population active.

Le Groupe de travail sur les élèves à risque appuie cette déclaration et recommande l'adoption de changements touchant les politiques dans plusieurs des domaines énumérés. Les recommandations qui entraînent des répercussions sur les politiques portent le code « P » à la fin de la déclaration.

6. *Un des éléments de la stratégie d'intervention devrait être la mise en place de programmes de rattrapage dans le cadre d'une journée scolaire régulière. Il n'est guère judicieux d'obliger un élève à rester en classe s'il ne peut pas suivre, puis le faire rester à l'école après les heures normales de classe pour qu'il obtienne l'aide nécessaire.*

Le Groupe de travail sur les élèves à risque appuie cette déclaration et formule des recommandations dans ce domaine.

LIEN AVEC LE RAPPORT DE 2002 DU GROUPE D'ÉTUDE SUR L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

CONFIDENTIEL

Les références suivantes du rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation (GEEE) appuient le rapport final du Groupe de travail sur les élèves à risque :

Recommandation n° 4

Le ministère de l'Éducation, en consultation avec les conseils scolaires, d'autres membres des milieux de l'éducation et d'autres intervenants, devrait examiner toutes les subventions spéciales de la formule de financement qui se concentrent sur la préparation à l'apprentissage pour les enfants d'âge préscolaire, les élèves d'âge scolaire et les jeunes réalisant la transition de l'école au milieu de travail ou à l'enseignement postsecondaire, le but étant de s'assurer que ces subventions spéciales sont conçues pour répondre avec efficacité aux besoins des enfants et des jeunes à risque, et d'envisager de regrouper toutes ces subventions. Voir la page 26/27 du rapport du GEEE.

Recommandation n° 5

Le ministère de l'Éducation devrait déterminer l'ampleur du financement approprié à l'Élément démographique de la Subvention pour les programmes d'aide à l'apprentissage, en recueillant et en analysant les données sur les programmes et les services pour les élèves à risque à partir d'un échantillon représentatif des conseils scolaires qui offrent des programmes et des services efficaces de cette nature. Voir page 27/28 du rapport du GEEE.

Recommandation n° 6

Comme mesure provisoire, en attendant la collecte et l'analyse des données sur les programmes et les services pour les élèves à risque décrits dans la recommandation 5, le ministère de l'Éducation devrait investir 50 millions de dollars de plus dans l'Élément démographique de la Subvention pour les programmes d'aide à l'apprentissage, en utilisant le modèle actuel d'affectation établi d'après le recensement de 1996. Voir page 28 du rapport du GEEE.

Recommandation n° 7

Le ministère de l'Éducation devrait examiner les modèles actuels d'affectation pour l'Élément démographique de la Subvention pour les programmes d'aide à l'apprentissage, afin de s'assurer de l'équité de la distribution des fonds aux conseils scolaires et de mettre à jour les facteurs socio-économiques de la formule, en utilisant les données du recensement de 2001. Voir page 28/29 du rapport du GEEE.

Recommandation n° 8

À compter de 2003-2004, le ministère de l'Éducation devrait réaffecter la partie inutilisée de l'Élément des 7^e à 10^e années de la Subvention pour les programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA) à la SPAA pour les programmes et services destinés aux élèves qui ont besoin de programmes de rattrapage en lecture, en écriture et en mathématiques. Du fait que les conseils scolaires sont responsables de la mise en place de ces services, le ministère devrait exiger qu'ils rendent compte de la façon dont les fonds ont été utilisés. Voir page 29 du rapport du GEEE.

Recommandation n° 9

Le ministère de l'Éducation devrait exiger des conseils scolaires qui reçoivent des fonds en vertu de la Subvention pour les programmes d'aide à l'apprentissage de rendre compte publiquement de la façon dont l'utilisation de ces fonds contribue à l'amélioration continue des résultats des élèves et à la réduction de l'écart qui sépare les résultats des élèves excellents et ceux des élèves faibles dans leurs écoles, tout en maintenant des normes élevées. Voir page 29/30 du rapport du GEEE.

Recommandation n° 13

Le gouvernement devrait créer, au niveau du Conseil des ministres, un conseil consultatif sur les services intégrés pour les enfants et les familles, conseil qui serait composé de représentants du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, du ministère de l'Éducation, du

CONFIDENTIEL

ministère de la Santé et des Soins de longue durée, du ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique et du ministère du Tourisme et des Loisirs, lesquels se réuniraient à intervalles réguliers pour aligner le travail et les mécanismes de financement des ministères qui sont au service des familles, des enfants et des jeunes. Voir page 32/33 du rapport du GEEE.

PRINCIPES DIRECTEURS DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ÉLÈVES À RISQUE

- 1. L'appui aux élèves à risque doit être une priorité pour tous les partenaires en éducation.**
- 2. Les écoles de l'Ontario devraient offrir un programme d'éducation qui assure des normes de rendement élevées, offre à l'ensemble des élèves des possibilités d'apprentissage et répond aux besoins et aux attentes de la société.**
- 3. Il doit y avoir un accès équitable aux programmes variés et au financement continu afin d'aider les élèves à risque dans toutes les écoles.**
- 4. Il faut encourager et inciter les communautés à prendre les mesures nécessaires pour appuyer les efforts de tous les partenaires en éducation visant à soutenir nos élèves à risque.**
- 5. Le leadership à tous les niveaux est essentiel pour le succès de la mise en place d'initiatives qui soutiennent les élèves à risque.**
- 6. Il faut une structure de responsabilisation pour s'assurer de l'affectation pertinente des ressources au soutien des élèves à risque.**
- 7. Le soutien aux élèves à risque est une responsabilité qui revient à l'ensemble de l'école, de la maternelle à la 12^e année. En mettant l'accent sur l'acquisition de solides compétences en littératie et en numératie chez l'ensemble des élèves, on préviendra un décrochage à une étape précoce. Les interventions nécessiteront diverses stratégies de prévention et de rattrapage. Les stratégies de prévention devraient primer pendant les années préparatoires et les cycles primaire et moyen. Les « stratégies pour combler les lacunes » devraient l'emporter aux cycles intermédiaire et supérieur.**
- 8. Le financement des élèves à risque devrait être supérieur et additionnel au financement accordé à l'éducation de l'enfance en difficulté.**
- 9. La mise en application, y compris le financement, doit être assez souple pour qu'on puisse tenir compte des caractéristiques propres aux systèmes tant d'expression française que d'expression anglaise.**
- 10. Une communication efficace est indispensable au succès d'une mise en application impliquant tous les partenaires en éducation.**
- 11. Une formation adéquate du personnel enseignant est essentielle au succès de la mise en oeuvre des stratégies destinées aux élèves à risque.**

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ÉLÈVES À RISQUE

Remarque : Le symbole **P** désigne des recommandations qui nécessiteront des modifications de politiques.

« L'avenir sourit à ceux et celles qui le prépare bien. »

Partie A : Mesures portant sur :

- les élèves de 11^e année qui ont réussi à une partie du Test provincial de compétences linguistiques.
- les élèves de 11^e année qui ont échoué deux fois au Test provincial de compétences linguistiques.
- les élèves de 10^e année qui ont réussi à une partie du Test provincial de compétences linguistiques.
- les élèves de 10^e année dont le Test provincial de compétences linguistiques a été reporté ou les élèves qui ont échoué à ce test.

Recommandations :	Exécution :
A1. Les résultats du Test provincial de compétences linguistiques de 10 ^e année de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) devraient être disponibles aux conseils scolaires de district. Les stratégies de rattrapage du second semestre ne seront possibles qu'à la condition de posséder les renseignements exacts qui encourageront les élèves à risque à sélectionner les programmes de rattrapage qui conviennent.	D'ici le 31 janvier 2003
A2. a) On devrait modifier la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage du ministère de l'Éducation pour la littératie et les mathématiques, en incluant les élèves de 11 ^e et de 12 ^e année. b) Les subventions actuelles et futures devraient pouvoir être utilisées tant pendant la journée scolaire qu'après l'école.	D'ici le 31 janvier 2003
A3. a) Le ministère de l'Éducation devrait examiner tout le financement disponible pour appuyer les programmes de rattrapage et de prévention en matière de littératie et de numératie, et communiquer à tous les conseils scolaires de district les sources disponibles de financement. b) Les subventions actuelles et futures devraient pouvoir être utilisées tant pendant la journée scolaire qu'après l'école.	D'ici le 15 janvier 2003

Recommandations :**Exécution :**

- | | |
|--|--|
| <p>A4. Le présent règlement relatif aux subventions et le financement complémentaire éventuel devraient être alignés sur les recommandations les plus immédiates du Groupe de travail sur les élèves à risque, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) disponibilité pour les élèves à risque de la 6^e à la 12^e année; b) soutien des mesures pendant les années scolaires 2002-2003 et 2003-2004; c) liberté d'utiliser les subventions actuelles et futures tant pour les services offerts pendant la journée scolaire que ceux offerts après l'école. <p>A5. Le cours de 11^e année Compétence fonctionnelle en lecture et écriture (ELS30/FCF30) pourrait être dispensé en deux modules, par exemple avec une moitié de crédit en écriture et une autre moitié en lecture.</p> <p>A6. Le ministère de l'Éducation, avec l'appui du Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation (CODE), devrait établir le répertoire des pratiques fructueuses dans les domaines de la littératie et de la numératie :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) préparation pour le Test de compétences linguistiques; b) écriture du Test de compétences linguistiques ; c) rattrapage pour les élèves qui ont échoué au Test de compétences linguistiques; d) programmes après l'école, en littératie et en numératie; e) programmes d'été en littératie et en numératie; f) pratiques fructueuses d'adaptation pour les élèves à risque; g) pratiques fructueuses du recours à des élèves du cycle supérieur pour appuyer les initiatives de littératie à l'échelle de l'école (recours éventuel au service communautaire obligatoire); h) pratiques fructueuses permettant à chaque école élémentaire et secondaire de l'Ontario de disposer d'une équipe d'élèves formés comme tutrices ou tuteurs, mentors et aidantes ou aidants; i) pratiques fructueuses d'évaluation en salle de classe liées à l'enseignement de la lecture et de l'écriture; j) pratiques fructueuses de satisfaction des besoins des élèves en ESL/ALF/PDF; j) autres idées novatrices faisant appel à des partenariats communautaires efficaces. | <p>Aligner sur les recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation et financement complémentaire, suivant les besoins.</p> <p>Date limite pour l'éclaircissement : le 15 janvier 2003</p> <p>Date limite le 28 février 2003</p> |
|--|--|

CONFIDENTIEL

Recommandations :**Exécution :**

- | | |
|--|--|
| <p>A7. Le ministère de l'Éducation devrait constituer un comité d'experts sur la littératie et faire appel à ce comité pour l'accomplissement des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) établir le répertoire des pratiques fructueuses et en fixer les priorités pour la distribution à tous les conseils scolaires de district; b) recommander un financement adéquat pour les ressources jugées utiles; c) concevoir diverses méthodes pour offrir le cours de 11^e année Compétence fonctionnelle en lecture et écriture (ELS30/FCF30), notamment l'utilisation de petites salles de classe, de la vidéoconférence, du tutorat et de l'éducation permanente, pour répondre aux besoins de divers conseils scolaires de district et de diverses écoles; d) recommander au ministère de l'Éducation une sélection de ressources pour appuyer et encourager la participation communautaire et parentale avec les enfants en matière de littératie et de numératie; e) aux fins de mise en application, étudier les recommandations suivantes du Comité consultatif spécial : <ul style="list-style-type: none"> i) utilisation d'instruments d'évaluation diagnostique pour identifier et suivre les élèves à risque à l'égard de la littératie et de la numératie; ii) application d'interventions fondées sur la recherche ou pouvant faire l'objet d'une recherche-action et d'une formation du corps enseignant; iii) utilisation des ressources d'apprentissage considérées comme les plus utiles aux élèves et au corps enseignant; iv) formation continue des enseignantes et des enseignants, y compris le maintien d'un dialogue structuré parmi les enseignantes et enseignants au sujet de leurs méthodes d'enseignement et d'évaluation. (Veuillez noter que les recommandations sur la formation du corps enseignant suivront.) | <p>Constituer le comité d'experts pour qu'il puisse commencer à travailler le 31 janvier 2003.</p> |
| <p>A8. Appliquer le crédit obligatoire en français/English au cours de 11^e année Compétence fonctionnelle en lecture et écriture (ELS30/FCF30).</p> | <p>Pour l'année scolaire 2003-2004 P</p> |
| <p>A9. Concevoir un cours universitaire de 12^e année en tutorat entre élèves et l'offrir aux élèves qui iront à l'université ou au collège.</p> | <p>Pour l'année scolaire 2003-2004 P</p> |

CONFIDENTIEL

Partie B : Mesures visant à :

- mettre en œuvre des solutions de rechange au Test provincial de compétences linguistiques, qu'on fait passer une fois par an.
- élaborer un plan transitoire (un à deux ans) pour aider les élèves qui ont échoué au Test provincial de compétences linguistiques à obtenir leur diplôme en proposant une solution de remplacement au Test provincial de compétences linguistiques.
- élaborer et partager des pratiques fructueuses en ce qui a trait à la préparation au Test provincial de compétences linguistiques.

Recommandations :

Exécution :

B1.	Mettre en ligne un Test provincial de compétences linguistiques disponible sur demande pour répondre à la grande diversité des besoins des élèves de notre province.	À long terme
B2.	Le Comité d'experts mentionné à la recommandation A7 devrait inclure ce qui suit dans son mandat : a) Avec l'appui de l'OQRE, du ministère de l'Éducation et du CODE, réunir et partager diverses ressources pour les élèves qui se préparent à écrire le Test provincial de compétences linguistiques. Ces ressources devraient comprendre d'excellents sites Web, des cédéroms et des documents imprimés. b) Fournir des fonds pour partager les ressources susmentionnées avec tous les conseils scolaires de district.	Voir la recommandation A7 a) Les trois partenaires peuvent commencer immédiatement à recueillir les données demandées ci-dessus. b) Le ministère de l'Éducation devrait assurer le financement pour l'année scolaire 2002-2003.
B3.	Le ministère de l'Éducation devrait assurer le financement des ressources technologiques mises à la disposition des élèves à risque bénéficiant de services destinés à l'enfance en difficulté, y compris la formation du corps enseignant et d'autres ressources humaines en matière d'utilisation de la technologie.	Printemps 2003
B4.	L'OQRE devrait étudier le recours à des adaptations pour les élèves ayant besoin d'aide pour comprendre les questions du Test de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario.	Printemps 2003 P
B5.	Le ministère de l'Éducation devrait étudier une solution transitoire qui remplacerait le Test de compétences linguistiques pour les élèves qui ont échoué au test. Les possibilités comprennent : a) Un portfolio de lecture et d'écriture (Veuillez noter que le Groupe de concertation des directrices et directeurs d'école a fortement recommandé que le portfolio fasse partie d'un cours sanctionné par un crédit. Un cours structuré aidera à gérer le portfolio). b) Il faudrait concevoir au printemps/à l'été de 2003 un cours de compétences linguistiques de 11 ^e année (mise à jour éventuelle du modèle actuel) pour l'année scolaire 2003-2004 (on pourrait en faire un cours obligatoire sanctionné	À utiliser à l'automne de 2003 ou au second semestre de l'année scolaire 2003-2004. a) Début immédiat de la planification. P b) Début immédiat de la planification. P

CONFIDENTIEL

Recommandations :

Exécution :

par un crédit). Ce cours inclurait le portfolio de lecture et d'écriture comme élément principal. Les élèves qui échoueraient au Test de compétences linguistiques seraient autorisés à suivre ce cours de 11^e année. Ceux et celles qui réussiraient ce cours sanctionné par un crédit et qui constitueraient un portfolio satisfaisant obtiendraient leur diplôme.

Le relevé de notes de l'élève indiquera clairement :

- i) la réussite ou l'échec au Test de compétences linguistiques
- ii) la réussite ou l'échec au cours de compétences linguistiques
- iii) la réussite ou l'échec en ce qui a trait au portfolio de lecture et d'écriture

c) Moyen à long terme P

B6. L'OQRE et le ministère de l'Éducation examinent l'objet du Test provincial de compétences linguistiques pour confirmer que le test répond bien à son intention initiale.

Printemps 2003

Partie C : Mesures visant à :

- administrer les évaluations provinciales.
- assurer la mise en place des adaptations nécessaires, accessibles à l'ensemble des élèves.
- suivre l'évolution des élèves auxquels sont administrés le Test provincial de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (TPCL) et d'autres évaluations provinciales d'une grande importance.

Les tests provinciaux sont devenus une importante responsabilité des directrices et directeurs et des écoles de toute la province. Les adaptations relatives au Test de compétences linguistiques qui entraînent d'assez grands défis se poursuivront puisque des élèves de trois années d'études pourront passer le Test de compétences linguistiques en 2003-2004. Le suivi des élèves qui doivent réussir au Test de compétences linguistiques de 10^e année afin d'obtenir leur diplôme d'études secondaires est un processus complexe dans un système d'éducation où beaucoup d'élèves changent d'école une ou plusieurs fois avant l'obtention de leur diplôme.

Recommandations :**Exécution :**

C1.	a)	Le ministère de l'Éducation devrait soutenir le financement de toutes les évaluations provinciales afin de s'assurer que les adaptations et les ressources pertinentes (y compris les ressources technologiques) sont en place pour tous les élèves.	a) Pour l'année scolaire 2003-2004.
	b)	Il faudrait fournir un financement propre à la gestion et à l'administration du Test de compétences linguistiques de 10 ^e année et à d'autres évaluations provinciales, y compris celles de 3 ^e , 6 ^e et 9 ^e année.	b) Pour l'année scolaire 2002-2003.
	c)	Pour assurer l'équité dans toute la province, fournir des fonds pour procurer un ensemble de ressources accessibles à toutes les écoles.	c) Pour l'année scolaire 2002-2003.
C2.	a)	Le ministère de l'Éducation devrait fournir des fonds pour s'assurer que tous les élèves bénéficient des adaptations appropriées pour réussir au Test de compétences linguistiques.	a) Pour l'année scolaire 2003-2004.
	b)	Le plan doit aussi inclure un financement analogue pour l'adaptation des évaluations provinciales des 3 ^e , 6 ^e et 9 ^e années.	b) Pour l'année scolaire 2002-2003.
	c)	Le ministère de l'Éducation veille à ce que les enseignantes et enseignants et les élèves reçoivent une formation qui leur permet de procéder avec succès à des adaptations pour les évaluations provinciales (p. ex., soutien de la technologie de l'information)	c) Au Comité d'experts

Partie D : Mesures visant à ce que :

- la province, des conseils et des écoles exercent un leadership dans les domaines de la littératie et de la numératie et en matière d'intervention auprès des élèves à risque. Le rapport dresse une série de recommandations qui nécessiteront beaucoup de leadership à tous les niveaux. Une mise en application réussie nécessitera un leadership à long terme à l'échelon provincial et local et dans chaque école.

Recommandations :	Exécution :
D1. Il conviendrait de demander à tous les conseils scolaires de district de disposer d'un comité de littératie à l'échelle du district (des comités régionaux pour les conseils scolaires de district géographiquement étendus et diversifiés) afin d'assurer un leadership et prendre des décisions adéquates qui mèneront à une mise en œuvre mieux réussie. Les pratiques fructueuses devraient s'inspirer de la recherche concrète et d'une grande variété de données, y compris les évaluations à grande échelle, axées sur la salle de classe et l'école.	D'ici le 31 janvier 2003
D2. Le ministère de l'Éducation devrait fournir des fonds aux conseils scolaires de district pour embaucher une conseillère ou un conseiller en littératie et en numératie pour apporter de l'aide aux élèves à risque et ce, à l'échelle du district. (Il faudrait prévoir une formule pour appuyer les grands et moyens conseils scolaires de district nécessitant plus d'une conseillère ou d'un conseiller.) Les conseils scolaires de district francophones, isolés et ruraux auraient la latitude d'utiliser les fonds selon leurs besoins ce qui leur permettrait de démontrer un leadership fructueux à l'échelon du district.	Financement pour un lancement le 1 ^{er} mars 2003
D3. Le ministère de l'Éducation assurerait le financement des conseils scolaires de district pour appuyer le leadership axé sur les écoles dans les domaines de la littératie et pour les élèves à risque.	Il faudrait que le financement soit annoncé au printemps 2003
D4. Le ministère de l'Éducation devrait confier à l'un de ses hauts fonctionnaires, dans les deux langues, la responsabilité de la littératie et de la numératie et la responsabilité des élèves à risque.	D'ici le 31 janvier 2003
D5. Les conseils scolaires de district devraient encourager la tenue de réunions de leadership en littératie au cours desquelles des familles d'écoles pourraient discuter de leurs pratiques et apprendre les unes des autres.	D'ici le printemps 2003

Partie E : Mesures visant :

- l'acquisition de solides compétences en littératie et en numératie pendant les années préparatoires.
- la mise en place, pour les années préparatoires, de stratégies de prévention et de rattrapage pour appuyer les élèves à risque.
- l'élaboration et la mise en place, pour les années préparatoires et le cycle moyen, de stratégies d'intervention pour identifier et suivre les élèves à risque.

Recommandations :

Exécution :

<p>E1.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Pendant les années préparatoires, on devrait concentrer les élèves à risque en littératie et en numératie. b) Il faudrait concevoir et mettre en place des stratégies d'intervention pour identifier et suivre les élèves à risque. c) Une composante de l'intervention devrait comprendre des programmes de rattrapage offerts au cours de la journée scolaire. 	<p>Au Comité d'experts sur la lecture au primaire et les mathématiques au primaire</p> <p>Au ministère de l'Éducation et au Comité d'experts sur la lecture au primaire et les mathématiques au primaire</p>
<p>E2.</p> <p>Pour les élèves à risque des années préparatoires, du cycle primaire et du cycle moyen. Chaque ensemble de stratégies d'intervention devrait inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'application des évaluations diagnostiques pour identifier et suivre les élèves à risque en littératie et en numératie. b) la conception d'outils d'évaluation diagnostique qui revêt un caractère prioritaire pour les conseils d'expression française. c) l'application des interventions qui ont une base dans la recherche ou qui feront peut-être l'objet d'une recherche-action et d'une formation du corps enseignant. d) l'utilisation des ressources d'apprentissage considérées comme les plus utiles aux élèves et au corps enseignant. e) la formation continue des enseignantes et enseignants, y compris le maintien d'un dialogue structuré entre les enseignantes et enseignants au sujet de leurs méthodes d'enseignement et d'évaluation. 	

Partie F : Mesures visant à :

- dispenser aux élèves de 6^e, 7^e, 8^e et 9^e année qui en ont besoin des services de rattrapage et d'appui pour favoriser leur réussite au Test provincial de compétences linguistiques.
- documenter les facteurs de risque chez les élèves de 6^e, 7^e, 8^e et 9^e année et identifier ceux et celles qui sont à risque en se servant, entre autres, des résultats aux tests de 3^e et 6^e année administrés par l'OQRE.

Recommandations :	Exécution :
F1. L'OQRE devrait poursuivre l'initiative Connexions Curriculum pour étendre la littératie à toutes les matières, de la 7 ^e à la 9 ^e année.	Dès que possible
F2. L'OQRE, conjointement avec le ministère de l'Éducation et le CODE, devrait identifier les écoles qui utilisent des méthodes efficaces et partager l'information avec tous les conseils scolaires de district.	Dès que possible
F3. Il faudrait demander au comité d'experts mentionné à la recommandation A7 d'accomplir ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> a) examiner le curriculum actuel de la 6^e à la 8^e année, afin de définir les éléments essentiels et de relier les initiatives de littératie aux matières de base (prévoir du temps pour la littératie); b) demander au ministère de l'Éducation de définir les attentes fondamentales des élèves dans toutes les matières et dans toutes les années d'études afin de permettre aux enseignantes et enseignants d'utiliser le temps de salle de classe pour développer les compétences importantes; c) travailler avec le ministère de l'Éducation et le CODE pour identifier et partager les méthodes qui mènent au succès et qui appuient l'amélioration de la littératie chez les garçons; d) travailler avec le ministère de l'Éducation et le CODE pour identifier et partager les pratiques fructueuses qui permettent aux enseignantes et enseignants de passer du temps ensemble pour apprendre ensemble; e) reconnaître les partenariats communautaires efficaces et qui obtiennent de bons résultats. 	Voir la recommandation A7
F4. Le ministère de l'Éducation appuie une allocation de fonds pour les ressources, y compris les ressources de lecture à des niveaux de difficulté pertinents et variés, de la 7 ^e à la 12 ^e année.	D'ici février 2003
F5. Il faudrait organiser d'importantes séances de formation du corps enseignant et fournir un financement pour : <ul style="list-style-type: none"> a) la formation continue du corps enseignant, y compris le maintien d'un dialogue structuré entre les enseignantes et enseignants au sujet de leurs méthodes pédagogiques et d'évaluation pour le soutien des élèves à risque; b) l'élaboration de stratégies de lecture dans toutes les disciplines pour le soutien des élèves à risque; 	Au Comité d'experts pour la validation et la conception. Au ministère de l'Éducation pour le financement en 2003.

CONFIDENTIEL

Recommandations :

Exécution :

F6	Les facultés d'éducation devraient préparer des programmes de littératie et soutenir la recherche sur l'acquisition de la littératie pendant les années préparatoires et à un stade plus tardif, afin d'établir un lien avec la pratique.	Aux facultés d'éducation
F7.	<p>Il faudrait tenir une conférence provinciale pour faire part au corps enseignant des initiatives énumérées dans le présent rapport. Il s'agirait alors d'établir un plan à double volet afin de s'assurer de la satisfaction des besoins des conseils scolaires de langue française et de langue anglaise. La conférence des enseignantes et enseignants et des administratrices et administrateurs de la 6^e à la 10^e année se concentrerait surtout sur l'enseignement de la lecture et aurait pour priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'enseignement de l'écriture; b) de bonnes méthodes d'évaluation en salle de classe; c) une sensibilisation accrue aux initiatives de transition de l'école vers le milieu de travail; d) la création de cheminements appropriés en 9^e année et au-delà pour les élèves à risque; e) le partage des meilleures pratiques et stratégies; f) l'identification des « Connexions Curriculum » à partir des éléments des tests de l'OQRE. 	Il faudrait créer un Comité provincial de conférences en janvier 2003 afin de commencer à planifier une conférence pour le printemps/l'automne 2003.

Partie G : Mesures visant à :

- établir des parcours à l'intention des élèves de 9^e et 10^e année qui suivent des cours appliquées ou des cours élaborés l'échelon local.
- établir à l'intention des élèves de 9^e et 10^e année des parcours axés sur la transition de l'école vers le milieu de travail.
- offrir des possibilités et des avenues de réussite aux élèves de 9^e et 10^e année qui n'iront pas au collège ni à l'université.
- faire la promotion du parcours visant la transition de l'école vers le milieu de travail afin d'en faire un premier choix légitime chez les élèves.

Les programmes et modèles provinciaux et locaux doivent favoriser les programmes de transition de l'école vers le milieu de travail et en valider l'importance, tout en tenant compte des questions d'estime de soi chez les élèves.

Recommandations :	Exécution :
G1. Le ministère de l'Éducation devrait travailler immédiatement avec les conseils scolaires de district afin de créer un rapport qui présenterait les pratiques fructueuses actuelles touchant : a) les cheminements des élèves à risque; b) les programmes de rattrapage destinées aux élèves à risque; c) l'utilisation des fonds du Ministère pour les élèves à risque; d) la répartition d'un emploi du temps créatif pour les élèves à risque.	Dès que possible
G2. Le ministère de l'Éducation devrait financer immédiatement les services d'un chercheur pour faire l'étude des pratiques actuelles et passées visant les élèves à risque afin de contribuer à l'émergence d'une structure de responsabilisation à l'égard des programmes qui ont fait leurs preuves.	Dès que possible
G3. Pour tout nouveau financement destiné aux élèves à risque, chaque conseil scolaire de district devrait être tenu de rendre compte de l'utilisation des fonds pour les élèves à risque et pour le plan d'amélioration qu'il aura lui-même établi.	En conformité avec l'avis de nouveau financement.
G4. Le ministère de l'Éducation devrait établir pour les élèves à risque des parcours qui incluent une combinaison de programmes sanctionnés ou non par des crédits et financés par l'allocation générale allouée à chaque élève.	Printemps 2003

Recommandations :

Exécution :

- G5. Il faudrait constituer une équipe de travail portant sur le cheminement qui assumerait les responsabilités suivantes :
- a) Partager les résultats de G1 et G2.
 - b) Il faudrait créer de nouveaux modèles de cheminements, en se fondant sur les modèles actuels. Pour chaque nouveau cheminement, il conviendrait de déterminer le financement pertinent nécessaire;
 - i) les modèles doivent refléter la diversité de la province et être disponibles pour les petites écoles, rurales ou isolées;
 - ii) on pourrait suivre le modèle du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui fonctionne bien;
 - iii) il conviendrait d'appuyer les modèles dont la formule de financement se fait par l'accumulation des crédits;
 - iv) il faudrait présenter le cheminement assurant la transition de l'école vers le milieu de travail comme une option hautement désirable en faisant ressortir les effets bénéfiques.
 - c) Le ministère de l'Éducation devrait financer le leadership du système visant à créer et à exécuter les programmes de transition de l'école vers le milieu de travail.
 - d) Il faudrait examiner les programmes d'éducation permanente en matière de littératie, en tentant de les transférer à l'école de jour pour en accroître la disponibilité.
 - e) Il faudrait concevoir un plan de soutien et de rattrapage qui commencerait en 6^e année. Ce plan offrirait un appui de liaison de la 7^e à la 10^e année, assurant ainsi la réussite au Test de compétences linguistiques ou conduisant à un cheminement de transition de l'école vers le milieu de travail.
 - f) Il faudrait concevoir un plan de communication pour les conseils scolaires de district, les écoles, les élèves et les parents :

Devrait commencer en février 2003.

- i) le plan comprendrait un aperçu de la notion de cheminement;
- ii) une mise à jour continue des questions et réponses ;
- iii) une feuille de renseignements sur ce qui est possible;
- iv) des renseignements de base avec une éventuelle étude de cas pour chaque cheminement;
- v) une meilleure communication entre tous les partenaires, y compris l'utilisation de toutes les formes

CONFIDENTIEL

Recommandations :	Exécution :
G6. Révision des mathématiques appliquées de 9 ^e et 10 ^e année : Il faudrait qu'une équipe provinciale d'étude des mathématiques examine les attentes en mathématiques appliquées de 9 ^e et 10 ^e année (le taux d'échec de 2002 est inacceptable).	Printemps 2003
G7. Cours élaborés à l'échelon local (CEL) a) Il faudrait mettre en place un plan qui examinerait le profil des cours pour les CEL, afin de s'assurer que ceux-ci offrent un lien pertinent avec les cours préemploi. b) Il faudrait porter de 3 à 5 le nombre de CEL et les considérer comme faisant partie des 18 cours obligatoires actuels. i) Le quatrième CEL devrait être le CEL de français/English de 10 ^e année et être obligatoire pour suivre le cours préemploi de français de la 11 ^e année. ii) Le cinquième CEL devrait être à la discrétion de chaque conseil scolaire de district, ce qui faciliterait son adaptation aux besoins locaux.	a) Printemps 2003 b) Printemps 2003 P
G8. Cours d'études indépendantes (CEI) Il faudrait adopter un plan menant à la production de cours d'études indépendantes (CEI) destinés à aider les élèves à risque souvent absents ou qui ont besoin d'un cours non disponible à leur école. Il faudrait insister sur l'élaboration de cours CEI de 9 ^e et de 10 ^e année tant en français qu'en anglais (TFO/TVO). Ces cours pourraient s'appuyer sur des cours élaborés à l'échelon local qui répondraient aux besoins des élèves en littératie, en numératie et dans d'autres matières (possibilités de multimédias interactifs permettant une rétroaction fréquente et immédiate, etc.)	Pour 2003-2004
G9. Puisque les écoles ne peuvent pas toutes offrir une gamme complète de cours de préparation au travail pour répondre aux besoins de chaque élève en matière de programmes, on recommande ce qui suit : a) Le financement du transport devrait être disponible pour appuyer les programmes-cheminements. b) Le financement du transport devrait être disponible pour appuyer les programmes spécialisés/ciblés basés sur une journée complète. Les élèves se rendraient à un endroit central afin de profiter du plus récent matériel.	Pour 2003-2004
G10. En général, les élèves à risque ne vont pas à l'école d'une manière très régulière. En conséquence, pour de tels élèves, il faudrait : Convoquer une réunion avec des conseillères ou conseillers en assiduité, des membres de la collectivité et du conseil pour identifier des pratiques efficaces qui permettront de garder à l'école et de soutenir les élèves qui manquent souvent l'école.	Printemps 2003

Recommandations :

Exécution :

- G11. Équipe de renouvellement des études technologiques :
Le Groupe de travail sur les élèves à risque appuie le financement du renouvellement de l'enseignement technologique, lequel comprendrait :
- a) le renouvellement des installations et du programme;
 - b) l'instauration de crédits pour les élèves recevant un enseignement technologique dans le cadre du PAJO ;
 - c) un financement pour la formation de petites classes, qui sont toutes indiquées pour les programmes d'enseignement technologique (pour des raisons de sécurité) et pour les élèves à risque;
 - d) la formation du corps enseignant tant pour les programmes que pour les nouveaux modèles;
 - e) le recrutement d'enseignantes ou enseignants en technologie;
 - f) les coûts reliés aux inspections régulières des installations technologiques pour assurer la santé et la sécurité..

Transmis à l'Équipe de renouvellement des études technologiques du ministère de l'Éducation

Partie H : Mesures portant sur :

- la formation des enseignantes et enseignants de la 6^e à la 8^e année en littératie et en numératie, en mettant l'accent sur les liens entre les matières.
- la formation des enseignantes et enseignants de la 9^e à la 12^e année en littératie et en numératie, en mettant l'accent sur les liens entre les domaines d'études particuliers.
- la formation interdisciplinaire du corps enseignant pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture et les méthodes connexes d'évaluation en salle de classe.

Principes directeurs pour la formation du corps enseignant

1. Chaque enseignante et chaque enseignant a un rôle important à jouer auprès des élèves à risque pour assurer leur succès.
2. La formation du corps enseignant au niveau de la formation initiale et de la formation en cours d'emploi contribue de façon décisive au succès des initiatives qui appuient les élèves à risque.
3. La formation du corps enseignant doit refléter une combinaison variée d'approches qui serviraient de modèles.
4. Il faut allouer aux enseignantes et enseignants le temps nécessaire pour suivre une formation continue et se livrer à une réflexion sur les façons de soutenir les élèves à risque.

Recommandations :

Exécution :

<p>H1. Dans le domaine de la formation initiale :</p> <p>a) un cours de base devrait inclure des modèles récents de formation pertinents en littératie et en numératie, et en évaluation en salle de classe pour toutes les candidates et pour tous les candidats à des postes d'enseignantes ou d'enseignants.</p>	<p>Pour 2003-2004 Transmettre à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario</p>
<p>H2. Dans le domaine des cours de qualification additionnelle :</p> <p>a) il faudrait intégrer les modules de littératie, de numératie et d'évaluation en salle de classe dans tous les cours de qualification additionnelle pour assurer le lien entre la littératie, la numératie et chaque matière enseignée.</p>	<p>Pour 2003-2004 Transmettre à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario</p>

Recommandations :**Exécution :**

- H3. Comité d'experts sur la formation du corps enseignant :
Il faudrait confier au comité d'experts (voir la recommandation A7) les responsabilités suivantes :
- a) Il faudrait former immédiatement un comité d'experts qui identifierait les pratiques fructueuses et les ressources disponibles pour le soutien de la formation du corps enseignant. Le comité d'experts sur les élèves à risque continuerait le travail déjà amorcé par les comités d'experts actuels sur la lecture et les mathématiques au primaire.
 - b) Il faudrait analyser et partager immédiatement les interventions efficaces entre les conseils d'expression française, les conseils du Nord et les consortiums.
 - c) On devrait demander au comité d'experts de déterminer et de recommander les stratégies et les méthodes fructueuses d'instruction afin de contribuer à l'amélioration de la littératie dans toutes les matières que les enseignantes et enseignants peuvent utiliser en salle de classe (une solution passe-partout ne serait pas efficace).
 - d) On devrait demander au comité d'experts de produire un recueil de stratégies et de pratiques pertinentes et variées d'évaluation diagnostique, formative et sommative.
 - e) Il faudrait concevoir un programme de formation du corps enseignant de la 7^e à la 12^e année pour appuyer les initiatives de transition de l'école vers le milieu de travail et valider ces programmes pour les élèves à risque.
 - f) Les programmes de formation du corps enseignant devraient offrir une riche combinaison de programmes conçus et offerts par les partenaires sectoriels, c'est-à-dire les conseils, le ministère de l'Éducation, les établissements affiliés, les facultés d'éducation, les organismes et les centres de littératie. Les programmes doivent démontrer leur viabilité dans le temps.
 - g) Les programmes de formation du corps enseignant devraient inclure des ressources suffisantes pour pouvoir offrir :
 - i) des ressources d'apprentissage pour les besoins des élèves et des programmes;
 - ii) divers modèles de formation, notamment des ateliers d'une demi-journée ou une formation continue;
 - iii) le temps nécessaire aux initiatives de formation du corps enseignant (soutien continu).
 - h) La formation du corps enseignant vise :
 - i) les enseignantes et enseignants de toutes les disciplines et un lien avec le contenu des matières qu'ils enseignent;
 - ii) les directrices et directeurs et les directrices adjointes et directeurs adjoints comme leaders pédagogiques.

Pour janvier 2003

Recommandations :

Exécution :

- i) Le comité d'experts en formation du corps enseignant devrait utiliser une recherche pertinente (à savoir le travail de Fullan) pour établir des plans et des modules viables.
- j) Il faudrait une formation du corps enseignant de mathématiques qui renforcerait l'assurance des enseignantes et enseignants de la 6^e à la 8^e année pour les élèves à risque.
- k) Les programmes de formation des enseignants se fondent sur ce principe :

« Le personnel enseignant peut avoir une influence positive sur les élèves à risque, en mettant l'accent sur le but moral de leur éducation. »

Nota : Nous recommandons au groupe d'experts de former d'abord trois sous-groupes, au moins, pour pouvoir s'acquitter de l'important volume de travail. Ces sous-groupes devront travailler en étroite collaboration.

Partie I : Mesures visant à :

- disposer d'un plan de communication qui appuie toutes les mesures acceptées dans le rapport final.
- disposer d'un plan de communication qui aidera les parents, les élèves et les collectivités à apprécier et à appuyer les programmes de transition de l'école vers le milieu de travail.

Recommandations :	Exécution :
I1. Il faudrait concevoir un plan détaillé de communication pour s'assurer que toutes les intervenantes et tous les intervenants (parents, élèves, conseils scolaires de district, écoles, personnel, conseils consultatifs scolaires, comités consultatifs sur l'éducation de l'enfance en difficulté et membres de la collectivité) se rendent compte de l'importance de cette grande initiative d'aide aux élèves à risque.	Dès que possible
I2. Il faudrait mettre le plan en place pour plusieurs années afin de contribuer au renouvellement de la culture actuelle et permettre ainsi un changement à long terme dans ce domaine.	Plan pluriannuel appuyé par l'ensemble des intervenantes et intervenants
I3. Ce plan de communication incorporerait les cheminements, les ressources et les soutiens pour tous les élèves à risque, y compris les élèves qui n'obtiendront sans doute jamais leur diplôme, mais qui peuvent devenir des citoyens producteurs et utiles à la société.	
I4. Il faudrait concevoir immédiatement le plan de communication recommandé dans la section G et touchant les cheminements pertinents. Ce plan aidera à faire ressortir les changements d'attitude nécessaires pour encourager et motiver les élèves, les parents et les collectivités à l'égard du soutien des cheminements de transition de l'école vers le milieu de travail.	Au ministère de l'Éducation et à l'Équipe de travail sur les itinéraires d'apprentissage
I5. Il faudrait concevoir une stratégie de communication qui décrive de façon exacte le niveau de littératie attendu par le Test provincial de compétences linguistiques de la 10 ^e année.	
I6. Le plan détaillé de communication encourage et incite les collectivités à prendre les mesures nécessaires pour appuyer les interventions destinées aux élèves à risque.	

Recommandations :

Exécution :

-
- | | | |
|-----|---|----------|
| 17. | L'OQRE, en collaboration avec les conseils, devrait accroître la communication avec les écoles, les parents et les élèves au sujet de ces questions : | À l'OQRE |
| a) | Qu'est-ce que le Test provincial de compétences linguistiques vise à mesurer? | |
| b) | Quel est le lien entre l'évaluation provinciale et le curriculum de l'Ontario? | |
| c) | De quelles ressources de l'OQRE dispose-t-on pour appuyer la préparation de tous les élèves pour le Test provincial de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario? | |
| d) | Comment la rétroaction fournie aux élèves ayant échoué peut-elle servir à planifier leur rattrapage? | |
| e) | De quelles adaptations dispose-t-on pour les élèves à risque et pour les élèves bénéficiant de services destinés à l'enfance en difficulté? | |
| f) | Comment les parents peuvent-ils aider leurs enfants à développer leurs compétences en littératie? | |

Partie J : Autres questions étudiées mais n'ayant pas fait l'objet de recommandations

Au cours de leurs délibérations, le Groupe de travail sur les élèves à risque et le Groupe de concertation des directrices et directeurs d'école ont étudié divers sujets sans formuler de recommandations particulières.

-
- J1. Tout le présent rapport pourrait être considéré comme une occasion d'atténuer les risques ou comme un exercice de réduction des risques.
 - J2. Une recommandation antérieure porte sur les outils d'évaluation diagnostique élémentaires ou sur les outils d'évaluation de la littératie et de la numératie, mais il faut aussi des outils secondaires.
 - J3. La collecte pertinente de données pour analyser le nombre d'élèves à risque qui n'ont pas accumulé 40 heures de service communautaire.
 - J4. Étude de la notion de rattrapage à court terme par rapport au rattrapage à long terme et définition du rattrapage.
 - J5. Solution pour les élèves provenant d'écoles secondaires de l'extérieur de la province au second semestre de la 12^e année sans possibilité de passer le Test provincial de compétences linguistiques.
 - J6. Il reste encore du travail à accomplir pour améliorer le soutien aux élèves de l'élémentaire qui se trouvent au niveau 1.
 - J7. Formation du personnel de soutien de l'éducation (aides-enseignantes et aides-enseignants) pour la bonne application des adaptations sur les évaluations provinciales et des stratégies d'intervention et de rattrapage pour les élèves à risque.
 - J8. On étudie la notion des suspensions à l'école.
 - J9. Appuis et ressources pour les salles de classe combinant plusieurs années d'études ou plusieurs matières.

- J10. Le Groupe de concertation des directrices et directeurs d'école a proposé ce qui suit :
- a) Envisager la possibilité d'évaluer la littératie une fois par an et d'administrer cette évaluation vers la fin du printemps pour permettre aux élèves de se préparer le mieux possible.
 - b) Envisager la création de programmes d'études secondaires à entrée précoce, soit techniques, soit de transition de l'école vers le milieu de travail, ceci dès la 7^e année. Les questions éducatives, de même que sociales et émotionnelles, feraient partie intégrante du programme.
 - c) Élaborer des programmes communautaires qui renseignent les parents sur l'acquisition des compétences en littératie chez les enfants d'âge préscolaire. Ces programmes viseraient spécialement les parents nécessitant un rattrapage en littératie.
 - d) Financer des installations et des programmes d'éducation de rechange pour les élèves à risque de 14 ou de 15 ans. Il s'agit d'élèves qui manquent souvent l'école, qui n'accumulent pas de crédits, qui enfreignent souvent le code de conduite de l'école et qui sont souvent suspendus. Ces élèves éprouvent souvent des difficultés sociales et scolaires. Un centre d'enseignement de rechange, doté de petites classes, d'un personnel enseignant et bénéficiant d'un soutien hautement qualifié et de l'appui d'organismes de services sociaux et communautaires serait d'une grande utilité pour ces élèves.
 - e) Assurer le soutien des programmes destinés aux élèves à risque qui ont des problèmes d'ordre mental.

Remerciements

Le président du Groupe de travail sur les élèves à risque et du Groupe de concertation des directrices et directeurs d'école reconnaît le travail exceptionnel des éducateurs et des éducatrices qui ont participé à la rédaction du présent rapport et les en remercie.

Membres du Groupe de travail sur les élèves à risque

Barry O'Connor (président)	John O'Leary
Ruth Baumann	Royal Piché
Bev Freedman	Louise Pinet
Trudy Griffiths	Clara Pitoscia
Louise Lauzon	Carlos Sousa
Gillda Leitenberg	Ardeth Staz
David Lewis	Kerry Stewart
Robert Millaire	Heather Weber
Jan Muir	Lynn Ziraldo

Représentantes et représentants du ministère de l'Éducation

Louise Bourgeois, Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française
Grant Clarke, Direction des politiques et des programmes de l'éducation secondaire
Ginette Plourde, Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française
Kit Rankin, Direction des politiques relatives au curriculum et à l'évaluation

Groupe de concertation des directrices et directeurs d'école

Barry O'Connor, président	Jan Muir
Nicole Bradley	Clara Pitoscia
John Crocco	Serge Plouffe
Rick Cunningham	Michel St.-Amant
Lou Friscolanti	Christine Shain
Laszlo Galambos	Heather Weber
Frank Iannantuono	Mary Jo Dick-Westerby
Marianne Mazzorato	Caroline Worthy

Représentantes et représentants du ministère de l'Éducation

Grant Clarke, Direction des politiques et des programmes de l'éducation secondaire
Linda Heaver, Direction des politiques relatives au curriculum et à l'évaluation
Gérard Proulx, Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française

Il faut aussi signaler la contribution de Debbie Barran, Jody Hendry et Toni Mancini, du ministère de l'Éducation, et de Mary Waller, du Limestone District School Board, et les remercier de leur aide précieuse dans la préparation du présent rapport.